



pension alimentaire non payé

Par **talak**, le **14/12/2009** à **15:01**

Bonjour, j'ai 19ans et mes parents sont divorcés depuis 18ans.

Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfant.

Lors du divorce il était stipulé que mon père devait payer une pension de 800 francs à l'époque, ce qu'il n'a jamais fait.

Aujourd'hui je suis en difficulté financière, ma mère ne peut pas m'aider plus qu'elle le fait déjà, et mon père "refuse" de m'aider car soit disant il ne peut pas.

Que puis-je faire pour avoir quelque chose de sa part, puis -je lui demander la somme (total ou en partie) de ce qu'il doit pour mon éducation???